



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**INDICIT II**  
INDICATOR • IMPACT • TAXA



**INSTM**

6 MAI 2020

Ref: 384

**DANS LE CADRE DE PROJET DE COOPERATION AVEC LA COMMISSION  
EUROPEENNE, DG ENVIRONNEMENT/Directorate C  
Grant Agreement No. N°110661/2018/794561/SUB/ENV.C2**

**Consultation [3/2020/ INDICIT II/INSTM] pour la sélection d'un expert « Médecin  
Vétérinaire » pour étudier l'impact des déchets marins sur la faune marine dans le  
cadre du Projet INDICIT II «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter  
on seaturtles and biota" in RSC and MSFD areas»**

**Vu**

L'accord de subvention No. 110661/2018/794561/SUB/ENV.C2 signée le 19-12-2018 entre

l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, d'une part

Et d'autre part,

le chef de fil : Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France), désigné comme partenaire 1

Et les bénéficiaires suivants :

- Hellenic Centre for Marine Research (HCMR), Greece, désigné comme partenaire 2 ;
- Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Italy, désigné comme partenaire 3 ;
- University of Exeter (UNEXE), United Kingdom, désigné comme partenaire 4 ;
- Pamukkale University –Sea turtle Research & Application Center (PAU-DEKAMER), Turkey, désigné comme partenaire 5 ;
- Fundo Regional para a Ciencia e Tecnologia (FRCT), Portugal, désigné comme partenaire 6 ;
- Universitat de Valencia-Estudi General (UEVG), Spain, désigné comme partenaire 7 ;



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**INDICIT II**  
INDICATOR • IMPACT • TAXA



**INSTM**

- Consiglio Nazionale della Ricerche- Istituto per l'ambiente marino costiero (CNR-IAMC), Italy, désigné comme partenaire 8;
- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), Tunisia, désigné comme partenaire 9;
- Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, Las Palmas de Gran Canaria (ULPGC), Spain, désigné comme partenaire 10;
- Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), France, désigné comme partenaire 11;
- Direccion General de Sostenibilidad de la Costa y del Mar – Subdireccion General para la Proteccion del Mar (DGSCM-SGPM), Spain, désigné comme partenaire 12 ;

### **Etant donné que**

L'accord de subvention signée le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, et le chef de fil Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France) et portant sur l'octroi de l'Union Européenne d'une subvention pour le financement du projet intitulé «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on seaturtles and biota” in RSC and MSFD areas» et désigné par son acronyme INDICIT II

### **Attendu**

Que dans la phase d'implantation du projet INDICIT II «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on seaturtles and biota” in RSC and MSFD areas», comme prévu dans le contrat de subvention et ses annexes, il est convenu que l'INSTM (Partenaire 9) sous-traite un expert « Médecin Vétérinaire » pour étudier l'impact des déchets marins sur la faune marine.

### **Annonce**

#### **Art. 1- Objet de l'annonce**

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), avec la présente consultation, a l'objectif de sous-traiter un expert « Médecin Vétérinaire » pour étudier l'impact des déchets marins sur la faune marine, dans le cadre du projet INDICIT II « Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas» cofinancé dans le cadre de la coopération avec la Commission Européenne, DG Environnement.

#### **Art. 2 - Objet du service et procédures de réalisation**



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**INDICIT II**  
INDICATOR • IMPACT • TAXA



**INSTM**

Sous la supervision de la coordinatrice du projet et du bénéficiaire, le (a)candidat (e) sera responsable d'assister l'INSTM à l'étude de l'impact des déchets marins sur la faune marine au nord de la Tunisie. En particulier, le (la) titulaire de cette présente consultation devra :

- Assurer des campagnes d'échantillonnage sur le littoral Nord de la Tunisie pour la collecte des tortues marines, des cétacés et des oiseaux marins échoués ou capturés accidentellement, vivants ou morts.
- Analyses et interprétation des résultats des autopsies des tortues mortes selon les fiches et le protocole de INDICIT II.
- Analyses des cas des enchevêtrements de ces espèces dans les déchets marins selon les fiches et le protocole de INDICIT II.

#### **Art. 3 - Salaire et modalités de paiement**

La rémunération de l'expert, dans le cadre du projet INDICIT II, est fixée à l'équivalent en dinars tunisien de 1000 Euros exonéré de la TVA et y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale. L'honoraire dudit montant sera réalisé à la présentation d'un rapport final à la clôture du projet approuvé et validé par la coordinatrice du projet.

#### **Art.4 - Durée de la collaboration**

La collaboration démarre dès la signature du contrat jusqu'au 31 janvier 2021 (date prévue pour l'achèvement du projet).

#### **Art.5- secret professionnel**

L'expert doit se soumettre au secret professionnel et il ne doit en aucun cas divulguer à d'autres institutions ou programmes de recherche les résultats obtenus à l'issue de cette expertise. Tous les résultats issus des activités du projet appartiennent exclusivement à l'INSTM, selon la réglementation tunisienne.

#### **Art.6 - Conditions**

Afin de participer à cette consultation, le/a candidat/e doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

##### **A. Conditions Générales :**

1. Citoyenneté tunisienne ;
2. Jouissance des droits civils ;

##### **B. Conditions Professionnelles :**



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**INDICIT II**  
INDICATOR • IMPACT • TAXA



**INSTM**

1. Diplôme de docteur vétérinaire, obtenu dans une Université /Ecole Supérieure Tunisienne ou Etrangère et qui soit reconnu en Tunisie ;
2. Expérience en recherche scientifique particulièrement en anatomie et état de santé des tortues marines, des cétacés et des oiseaux marins (prouvée par production scientifique);
3. Expérience dans des activités liées à la conservation des tortues marines, des cétacés et des oiseaux de mer;
4. Expérience dans des projets internationaux

L'absence d'une des conditions requises par la présente annonce comportera l'exclusion de la procédure de sélection. Sous réserve du demandeur, le/la candidat(e) devra produire la documentation et démontrer la validité des conditions professionnelles demandées.

**Art.7- Procédures et critères de sélection**

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 8 et 9, seront examinées par une Commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 6 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants :

Critères de sélection	Score attribué
Diplôme de docteur vétérinaire	30
Expérience scientifique en anatomie et état de santé des tortues marines, des cétacés et des oiseaux marins (publication=5pt ; com=2.5pt)	30
Expérience dans des activités liées à la conservation des tortues marines, cétacés et oiseaux	30
Expérience dans des projets internationaux : 1proj=5pt ; 2 ou plus =10pt	10
Total	100

**Il sera procédé au classement des candidats par ordre de mérite selon le barème ci-dessus.**

La Commission de sélection sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notations relatives.



Programme funded by the  
**EUROPEAN UNION**



**INDICIT II**  
INDICATOR • IMPACT • TAXA



**INSTM**

### **Art. 8 - Conditions de présentation des candidatures**

Les personnes/sociétés intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12.00h du 26 Mai 2020** à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre  
28, rue du 02 mars 1934 Carthage Salammbô 2025 Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

**« sélection d'un expert « Médecin Vétérinaire » pour étudier l'impact des déchets marins sur la faune marine dans le cadre du Projet INDICIT II » A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation.**

### **Art. 9 - Candidature et documentation nécessaire**

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 6 et annexer la documentation suivante :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum Vitae
3. Copie du Diplôme et Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (Art.6)
4. Copie de document d'identité
5. Autorisation du responsable administratif (Directeur, Président, ..) en cas de fonctionnaire d'état ou d'identité fiscale dans le cas du secteur privé.
6. Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 6 de l'annonce.

**La Coordinatrice du projet**

**Le Directeur Général de l'INSTM**

Le Directeur Général de l'Institut National  
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOU